

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

SÉANCE DU 29 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la mairie de la commune de Pouillé, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Mesdames BERTIN E., DESMONT V., FOUQUET-GRELET M-H., GILLET C.
Messieurs ALBERT L., BOURRY B., DELAUNAY F, FAVOREL G., GIBALT D.,
TARTOUE H., VENAILLE Y.

Absents excusés : LE POLLOTEC Y.

Monsieur LE POLLOTEC Yann donne pouvoir à Madame GILLET Corinne

Monsieur Bruno BOURRY a été nommé secrétaire.

Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal :
Déclaration d'intention d'aliéner déposé par Me Thibaut ROBERT, pour le compte de :

- M. GIBOUREAU Joël, relative à un immeuble situé au 22 route de Céré la Ronde – cadastré AR 84 ; Non préemption.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité

10-2023 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte de gestion du comptable est un document exclusivement comptable qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ce document répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget
- Présenter l'évolution de la situation financière de la collectivité.

M. Laurent ALBERT adjoint aux finances explique et commente les résultats figurant sur le document édité par la trésorerie et dont les comptes sont identiques au compte administratif.

Considérant que le Comptable a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2022, le compte de gestion du Budget principal dressé par le comptable,
- de déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

11-2023 COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare à cette fin, d'une part les prévisions ou autorisations aux réalisations constituées par le total des émissions de titre de recettes ou des émissions de mandats dans l'année.

Vu l'article L.2215.1 du code Général des Collectivités locales, Monsieur Gérard FAVOREL est nommé président de l'assemblée et présente le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Laurent ALBERT adjoint aux finances.

Le compte administratif du budget principal au titre de l'exercice 2022, présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	556 153.47
Recettes	692 495.25
D'où un excédent 2022	136 341.78
Excédent reporté 2021	215 546.44
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	351 888.22
INVESTISSEMENT	
Dépenses	203 919.53
Déficit N-1	110 039.18
Recettes	144 371.29
D'où un déficit 2022	59 548.24
Reste à réaliser	00.00
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	169 587.42

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

12-2023 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'énoncé du compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente :

- ✓ un excédent cumulé de fonctionnement de : 351 888.22 €
- ✓ un déficit d'investissement de : 169 587.42 €

décide :

- d'affecter le solde disponible comme suit :

- ✓ affectation de l'excédent report de fonctionnement ligne R002 du BP 2023 pour un montant de 182 300.80 €
- ✓ à titre obligatoire :
- ✓ au compte 1068, afin de couvrir en partie le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 169 587.42 €

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

13-2023 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des bases des taxes directes locales pour 2022.

Le Maire explique que la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais à compter de 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes. Celui-ci est soumis à l'évolution des règles de lien entre les différents taux de fiscalité directe locale.

Après un large débat, le Conseil municipal décide de maintenir les taux s'établissant comme suit :

Taxe foncière (bâti)	49.89%
Taxe foncière (non bâti)	59.90 %
Taxe d'habitation	13.77 %

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

14-2023 SUBVENTIONS 2023 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Laurent ALBERT adjoint communique à chaque membre du Conseil municipal une liste des associations éventuellement bénéficiaires et la somme attribuée par la commission des finances du 14 mars 2023, pour chacune d'elles, au titre de l'exercice 2023. Après avoir examiné chaque demande, propose d'attribuer les subventions au titre de l'année 2023 pour un montant global de 6 800,00 €.

Après discussion, les membres du Conseil municipal donnent leur accord.

Nombre de votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

15-2023 BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif étudié en commission des finances du 14 mars 2023, complétés en détail par Monsieur Laurent ALBERT adjoint aux finances.

Après discussion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL :

Recettes de fonctionnement	836 861.80 €
Dépenses de fonctionnement	836 861.80 €
Recettes d'investissement	331 741.22 €
Dépenses d'investissement	331 741.22 €

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention : 0

16-2023 COTISATION DES RETRAITES DE LA COMMUNE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Vu la délibération du 28 septembre 2016, Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une retraitée de la commune bénéficie du CNAS. La cotisation est de 137.80 € par personne pour leur adhésion en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de laisser le libre choix à la retraitée :

- soit elle n'adhère plus au CNAS,
- soit elle est intéressée et elle devra s'acquitter elle-même la cotisation pour 2023 auprès de la commune pour continuer à bénéficier de cette prestation.

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

17-2023 DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Direction départementale des territoires de Loir et Cher demandant au Conseil municipal de désigner un élu spécialement chargé de la sécurité routière. Ce référent sera le correspondant privilégié des services de l'Etat. Il contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale de sécurité routière au titre de sa collectivité.

Monsieur Gérard FAVOREL présente sa candidature.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ désigne Monsieur Gérard FAVOREL comme référent sécurité routière.

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

18-2023 ABANDON DE LA CONCESSION N°107 DE M. RIOUX

Monsieur Yves VENAILLE, adjoint au Maire, explique que Monsieur et Madame Rioux ont fait l'acquisition d'une concession trentenaire dans l'ancien cimetière le 5 juin 2014 pour un montant de 120 €.

Suivant le règlement du cimetière les travaux doivent être effectués dans les deux mois.

Nous avons contacté Monsieur Rioux qui nous explique avoir déménagé pour raison de santé et qu'il annule l'acquisition de la concession n°107 par courrier en date du 5 décembre 2022.

Suite à l'exposé, le Conseil municipal donne son accord pour que la commune de Pouillé rembourse Monsieur Rioux soit :

Il reste donc 21 ans et 6 mois = 86 €

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

19-2023 RENOUELEMENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la liste des propriétaires de l'Association Foncière doit être renouvelée.

Le Conseil municipal désigne pour 6 ans :

- MARTEAU Nicole
- BOURRY Benoît
- BOUTON Jean-Jacques
- ARCHAMBAULT Eric

20-2023 PROJET D'AMENAGEMENT DES ANCIENS LOCAUX SIEPA – DETR

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que lors du Conseil municipal du 8 décembre 2021, avoir été mandaté pour signer tous les documents afin de demander une subvention au titre de la DETR afin de créer un deuxième commerce de proximité sous forme d'un café-multiservice.

Monsieur le Préfet, par arrêté du 10 mai 2022 nous a octroyé une subvention de 48 400.00 euros pour financer cette opération.

Les travaux devaient commencer au début du mois d'avril, pour se terminer au mois de décembre 2022.

Or, nous avons sur notre commune, qu'un seul commerce de proximité, à savoir une boulangerie qui vend également des produits de première nécessité. Elle vend également de la petite restauration le midi.

Les conséquences de la crise internationale ont eu un effet immédiat sur la consommation des particuliers et la hausse des matières premières a fragilisé l'existence de ce commerce.

En conséquence, le projet d'un « café multiservices » serait une concurrence pour ce commerce ce que nous ne souhaitons pas.

Nous devons donc abandonner ce projet et en informer Monsieur le Préfet ;

Après un large débat, le conseil municipal décide l'abandon de ce projet de café multiservice.

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

21-2023 REVISION DU LOYER DE M. Gérard COLAS

Vu le bail locatif établi par Me GRIBOUVA à Saint Aignan le 30 avril 1997

Vu le chapitre indexation qui précise que montant du loyer sera révisé chaque année au 1^{er} mars

Considérant l'indice de base à retenir est l'indice moyen du 3^{ème} trimestre de l'année précédente du coût de la construction publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Considérant l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2022 à 1 959.25

Décide :

- L'augmentation du loyer de la cour située dans l'impasse de l'église comme suit :
Loyer révisé 2023 = $329.29 / 1027.50 \times 1959.25 = 627.89$ € pour l'année 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

22-2023 LOYER DE LA BOULANGERIE AU FOURNIL JV

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la difficulté que rencontre l'ensemble des métiers de la boulangerie (hausse des matières premières, du coût de l'énergie...).

Pour soutenir la vie économique locale, Monsieur le Maire propose une gratuité du loyer commercial dont la commune est propriétaire jusqu'à nouvel ordre.

Vu la conjoncture actuelle et la hausse de l'énergie le Conseil municipal décide :

- La gratuité du loyer commercial de la boulangerie AU FOURNIL JV en soutien à la vie économique locale jusqu'à nouvel ordre.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document induit de ce dispositif d'exonération du loyer commercial.

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La séance a été levée à vingt-et-une heures vingt-cinq minutes.

Le Maire
Alain GOUTX



Le secrétaire



TABLE CHRONOLOGIQUE

Date	Intitulé de la délibération	page
29/03/2023	10-2023 Vote du compte de gestion 2022	2023/03
29/03/2023	11-2023 Compte administratif 2022	2023/03
29/03/2023	12-2023 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	2023/03
29/03/2023	13-2023 Vote des taux d'imposition	2023/03
29/03/2023	14-2023 Subventions 2023 allouées aux associations	2023/04
29/03/2023	15-2023 Budget primitif 2023	2023/04
29/03/2023	16-2023 Cotisation des retraités de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS)	2023/04
29/03/2023	17-2023 Désignation d'un élu référent Sécurité routière	2023/04
29/03/2023	18-2023 Abandon de la concession n°107 de M. RIOUX	2023/04
29/03/2023	19-2023 Renouvellement de l'association foncière	2023/05
29/03/2023	20-2023 Projet d'aménagement des anciens locaux SIEPA – DETR	2023/05
29/03/2023	21-2023 Révision du loyer de M. Gérard COLAS	2023/05
29/03/2023	22-2023 Loyer de la boulangerie AU FOURNIL JV	2023/05

